

Ville de Landivisiau - Séance du 9 mars 2023 - n° 2023/116

## RESIDENCES D'ARTISTES 2023/2024

**CONSIDERANT** que, dans le cadre du soutien aux compagnies du territoire, la Ville accueille régulièrement, à la salle Le Vallon, à la salle François-de-Tournemine et à l'espace Lucien Prigent, des artistes (danseurs, musiciens, comédiens, circassiens, plasticiens) pour des temps de création et de répétition,

**CONSIDERANT** qu'une convention a été établie définissant les apports de la Ville à cette occasion,

**CONSIDERANT** le calendrier des actions culturelles proposées par les compagnies en contrepartie de la mise à disposition d'espaces de travail (Le Vallon, Tournemine, Espace Lucien-Prigent),

**CONSIDERANT** que les actions culturelles peuvent prendre la forme de répétitions publiques, de répétitions en présence d'un public ciblé (scolaires...), de rencontres pour échanger sur leur travail artistique et les projets en cours,

**VU** l'avis fde la commission « Culture - Patrimoine » en date du 8 février 2023,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**A L'UNANIMITE ;**

**AUTORISE MADAME LE MAIRE A SIGNER L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2023/2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 9 mars 2023

  
Le Maire,  
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.6. MARS. 2023

Et de la publication sur le site internet de la Ville [www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr), le... 1.6. MARS. 2023

Fait à Landivisiau, le... 1.6. MARS. 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE

